



Paris, le 12 mars 2018

Monsieur Stéphane Richard
PDG du groupe Orange
6 place d'Alleray
75015 paris

Objet : dépôt de préavis pour la journée de grève 22 mars 2018

Monsieur le Président Directeur Général,

L'union Régionale CGT-FAPT D'Île de France dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 22 mars 2018 couvrant l'ensemble des personnels franciliens du Groupe Orange quel que soit leur statut. Elle appelle les salariés franciliens à décider de la grève dans les services.

Ce préavis s'inscrit dans la journée nationale de mobilisation et de grève du 22 mars 2018, à l'appel de La Cgt

- Une stratégie d'investissement productif au service du droit à la communication pour tous.
 - Développement du THD partout sur le territoire accessible à tous
 - Fin des zones blanches
 - Investissement conséquent dans la Recherche et développement

- Les conditions de travail
 - Arrêt des restructurations, des fermetures de boutiques
 - L'arrêt des déménagements à répétition (projet bridge)

- L'emploi :
 - Embauche des apprentis, des salariés précaires et alternants
 - Un départ, une embauche

- Le pouvoir d'achat :
 - Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et des salaires
 - 13eme mois
 - Prise en charge à 100% de la carte Navigo
 - La revalorisation de la prime IDF

- Droit syndical
 - Le respect du droit syndical et de la liberté d'expression dans l'entreprise.

Veuillez agréer, monsieur le PDG, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bureau régional

Nancie Balduena, Secrétaire Régionale IDF